

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies
59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole**

Comité syndical du 16 septembre 2020

Délibération n° 06-2020

PREFECTURE DU NORD
29 SEP. 2020
ARRIVEE

**Objet : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE
METROPOLE**

Le 16 septembre deux mille vingt à neuf-heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence du doyen d'âge.

Étaient présents :

Titulaires : 30
AMROUNI Karim, BALLY Stéphane, BORREWATER Michel, BOS Alain, CIETERS Marie, DEBEER Bernard, DELCOURT Philippe, DELEBARRE Patrick, DELEPAUL Michel, DENDIEVEL Stanislas, DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, DESMET Rodrigue, DUCROCQ Jacques, DUMORTIER Benjamin, DUPONT Michel, DURAND Eric, FOUTRY Luc, GARCIN Alexandre, GEENENS Patrick, GRAS Christophe, HOTTIN Arnaud, LECLERCQ Alain, MARCY Louis, MASSE Elisabeth, MASSON Jean-Gabriel, MAZZOLINI Sylvie, MONNET Luc, MOREAUX Maryse, ROUCOU José, VERCAMER Francis,

Suppléants : 6
ANDRIES Jean-Philippe, CAMBIEN Alain, LEFEBVRE Joseph, MANIER Didier, MAYOR Gérard, PROKOPOWICZ Charles-Alexandre

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel MASSON

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 10 septembre 2020

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du doyen d'âge

Le renouvellement général des conseils municipaux et intercommunaux à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 implique de procéder à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante et de l'ensemble des instances exécutives du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole.

Monsieur BOS, en qualité de doyen d'âge, invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle que :

- conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- nul ne peut être Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus ;
- si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé au scrutin secret conformément aux textes susvisés.

Il est proposé que les opérations de vote se déroulent à l'appui du dispositif de vote par boîtier électronique anonymisé et remis de manière aléatoire à chaque membre du Comité. Le recours à ce dispositif de vote par boîtier électronique permet le déroulement du scrutin dans un temps raisonnable tout en préservant à la fois les principes fondamentaux prescrits par le code électoral en la matière mais aussi les prescriptions sanitaires induites par la crise du Covid-19.

Le doyen d'âge nomme Jean Gabriel MASSON secrétaire de séance ; il propose à MM. DENDIEVEL et HOTTIN d'être assesseurs.

Ce faisant, il appelle les candidatures.

Est candidat :

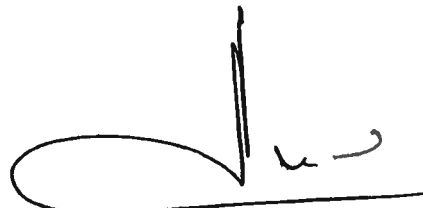
- Monsieur Francis VERCAMER

À l'issue des opérations relatives au scrutin, il est constaté ce qui suit :

- nombre de votants : 31 ;
- nombre de bulletins blancs : 2 ;
- nombre de suffrages exprimés : 29 ;
- majorité absolue : 15.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Monsieur Francis VERCAMER, ayant obtenu 29 voix, est élu Président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a smaller 'V' and a horizontal line extending to the right.

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole

Séance du 16 septembre 2020

Procès-Verbal d'élection du Président

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	<u>31</u>	
Nombre de bulletins blancs	<u>2</u>	
Nombre de suffrages exprimés	<u>29</u>	
Majorité Absolue	15	
A obtenu		
Monsieur/Madame <u>Vercamen Francis</u>	<u>29</u>	voix
Monsieur/Madame <u>/</u>	<u> </u>	voix
Monsieur/Madame <u>/</u>	<u> </u>	voix
Monsieur/Madame <u>/</u>	<u> </u>	voix

Monsieur/Madame Vercamen Francis,

ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président(e)

Le Président de séance



Les assesseurs

